

En Palestine, le pire scénario se déroule sous nos yeux : Nous devons réagir !

Le 18 mars, Israël a rompu unilatéralement le cessez-le-feu à Gaza signé le 15 janvier 2025.

Depuis, Israël a repris et amplifié ses crimes de génocide et d'annexion forcée de territoires à Gaza, imposant à la population totalement démunie des bombardements constants, très meurtriers, et des déplacements forcés de populations. Pas un camion n'est entré à Gaza depuis le 2 mars depuis 45 jours. La famine est là, partout présente.

Dans le même temps, Israël a accéléré la colonisation et l'épuration ethnique en Cisjordanie et à Jérusalem Est.

Devant cette situation qui vise à l'anéantissement des Palestinien·e·s, nous exigeons :

- **un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza.**
- **l'entrée sans entrave et en urgence de l'aide humanitaire à Gaza.**
- **le retrait complet de l'armée israélienne de la bande de Gaza.** Nous dénonçons la création de « zones tampons » par l'armée israélienne qui sont autant de « zones de mort » pour les habitants.
- **l'arrêt de toute forme de coopération militaire et de livraison de matériel technologique** servant à la poursuite des bombardements sur Gaza et aux attaques des forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie contre la population palestinienne.
- **des sanctions contre Israël** tant qu'il ne se conforme pas au droit international en particulier la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël : l'UE est le premier partenaire commercial d'Israël et cet accord lui donne accès à de nombreuses ressources de l'UE.
- **la fin de l'occupation, de l'apartheid, de l'épuration ethnique et le démantèlement des colonies israéliennes illégales** comme l'exige l'ordonnance du 19 juillet 2024 émise par la Cour internationale de justice (CIJ), la plus haute juridiction internationale. S'appuyant sur l'avis de la Cour, l'Assemblée générale de l'ONU a voté une résolution exceptionnelle le 18 septembre 2024, approuvée par 124 États, dont la France. Elle exige la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et le démantèlement des colonies avant le 18 septembre 2025.
- **l'arrêt des agressions israéliennes au Liban et en Syrie.**
- **le respect, en France, de la liberté d'expression et l'arrêt des poursuites contre les militant·e·s de la solidarité avec le peuple palestinien.**

Rejoignez les groupes locaux AFPS:



Evry Palestine contact@evrypalestine.org

L'Olivier AFPS Corbeil-Essonnes olivier.palestine.corbeil@gmail.com

